

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DEVE 10 « Des arbres dans mon jardin » - convention avec Paris Habitat-OPH.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention de subvention en nature consistant en la plantation d'arbres sur des propriétés de Paris Habitat-OPH ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention en nature pour la plantation d'arbres sur des propriétés de Paris Habitat-OPH est approuvée. Cette subvention en nature d'un montant maximum estimé à 45 000 euros consiste en la fourniture à titre gracieux de 600 arbres au maximum et la prise en charge par les services techniques de la DEVE d'une partie des interventions liées à leur plantation.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention précisant les modalités de mise en œuvre de cette subvention en nature et les engagements de Paris Habitat.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO